

Relater, Réfléchir, Résister

Un quotidien suisse d'information et d'opinion

Page d'accueil
Edition du jour

Rechercher

→ Culture/article

Google: moteur recherché

SIMON PETITE

LE JOURNAL: SÉLECTION

Genève
Vaud
Neuchâtel
Régions
Suisse
Solidarité
International
Culture

DOSSIERS

Forum Social Mondial
World Economic Forum
Journée sans achats
Forum alternatif de l'eau
Altermondialisme
Made in USA
L'Etat sous la loupe
Histoire
Egalité
Le Courrier

ARCHIVES

Editoriaux
Enquêtes Architrave
Articles les plus lus
Tous les articles
Recherche

SERVICES

Abonnements
Consultation de l'agenda
Forums
Nous contacter
Les liens
Tarifs annonces

LE COURRIER

Présentation
L'équipe
Charte
Statuts (NAC)
Membres (NAC)
Architrave
Association de lecteurs
Historique
Diversité

Dans la même rubrique

Google: moteur recherché
(11/02/2006)Voix de Fête amorce
tranquillement son grand
huit (8/02/2006)Pas de place à Genève pour
les clichés Auer? (8/02/2006)Portrait. Yvette Théraulaz,
notice incomplète
(8/02/2006)

Paru le Samedi 11 Février 2006

**INTERNET - Le célèbre moteur de recherche censure ses résultats en Chine. Par ailleurs, Google pourrait bientôt livrer à l'administration Bush une partie des millions de données qu'il récolte. Une éventualité qui fait frémir les internautes du monde entier.**

Est-ce le début du déclin? Google, le moteur de recherche sur Internet, traverse une zone de fortes turbulences. Fin janvier, l'entreprise annonçait le lancement d'une version chinoise censurée afin de s'ouvrir les portes de l'Empire du milieu. Tout au long de sa spectaculaire ascension, la firme californienne avait pour devise «Don't Be Evil». Traduction: «Ne soyez pas le Mal». Aujourd'hui, le mal est fait et le géant n'en finit pas d'essuyer les critiques.

La capitulation de Google en Chine fournit des arguments à l'administration Bush. Celle-ci réclame un échantillon des millions de données que l'entreprise collecte grâce à son moteur de recherche. Comment Google oserait-elle se soustraire à la justice de son pays, alors qu'elle collabore avec les censeurs de Pékin? Coïncidence ou non, l'action Google est pour la première fois chahutée. Il n'y aurait pas de quoi s'affoler. La société continue de dégager d'énormes bénéfices et le titre vaut encore quatre fois plus que lors de l'entrée en bourse à l'été 2004.

Pour comprendre cette «success story», il faut essayer d'imaginer le réseau Internet sans les moteurs de recherche. Tout simplement impossible. Comment trouver une information dans le dédale de la toile, où un milliard de nouvelles pages sont créées chaque année. Google est devenu le moteur le plus populaire, loin devant ses concurrents Yahoo! et MSN (Microsoft), le tout en un temps record.

En 1998, Sergey Brin et Larry Page sortent tout juste de l'Université de Stanford lorsqu'ils fondent la société et installent leur premier bureau dans un garage de la Silicon Valley. La trouvaille des deux étudiants, c'est le «PageRank». Google ne se contente pas de débusquer des mots-clés. Il prend aussi en compte la «popularité» du site, c'est-à-dire les liens tissés avec d'autres sites «importants». Une façon «d'utiliser l'intelligence collective du Web», vante Google. L'outil a en tout cas été très vite adopté par les internautes. A tel point que le verbe «googler» est un candidat sérieux pour le Larousse. En attendant, le Dico du Net (1) en donne la définition suivante: «Rechercher une information sur une personne ou simplement effectuer une recherche sur Google». Par exemple: «J'ai googlé les cours de la bourse hier...», «j'ai googlé un futur employé...»

250 millions de requêtes par jour

«Googler» quel'un ou quelque chose sur son clavier, l'acte est devenu banal. Il n'a pourtant rien d'anodin. «Pour obtenir un résultat de la part de Google, vous devez lui donner une information», résume Stéphane Koch, consultant dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. En clair, il faut taper un ou plusieurs mots-clés. Isolées, ces informations n'ont pas beaucoup de sens. Mises bout à bout, c'est une autre histoire. Google, pour ne prendre que lui, traite 250 millions de demandes par jour.

Après avoir redirigé ses clients vers les sites voulus, que fait Google des requêtes? Une chose est sûre: les mots clés ne sont pas détruits. «Si une demande revient souvent, les sites correspondants seront mieux classés, explique un porte-parole de Google-France. On garde donc les mots-clés entrés par les internautes, car ils nous permettent d'améliorer la pertinence du moteur de recherche.» Où, comment et surtout combien de temps sont stockées les données? C'est l'un des secrets les mieux gardés du géant informatique.

Une mine de données

Les trésors d'informations amassés par les différents moteurs de recherche suscitent forcément des convoitises. A la fin de l'année dernière, l'attorney général étasunien Alberto Gonzales a sommé Google, Yahoo!, Microsoft et AOL de lui remettre les résultats des recherches effectuées sur leurs sites entre le 1er juin et le 31 juillet 2005. Le ministre de la Justice réclamait aussi les mots clés entrés durant cette même période. Devant la réticence des quatre firmes, l'administration Bush a modéré ses demandes, si bien que seul Google ne s'est pas encore exécuté. Opiniâtre, M. Gonzales a porté l'affaire devant un tribunal de San José, non loin du siège de Google à Mountain View. La première audience est fixée au 13 mars.

L'administration Bush veut prouver le bien-fondé de la législation contre la pornographie infantile sur Internet. Cette loi est attaquée en justice par l'ACLU, la plus puissante association de défense des libertés civiles outre-Atlantique, au motif qu'elle met en péril la sacro-sainte liberté d'expression. Les exemples de requêtes introduites dans Google et des résultats ainsi obtenus «permettront au gouvernement de comprendre le comportement des internautes, d'estimer à quelle fréquence ils sont confrontés à des contenus nuisibles pour les mineurs et de mesurer l'efficacité des logiciels de filtrage», écrivent les avocats du Ministère de la justice (2).

Ces derniers jurent que les informations ne permettront pas aux autorités de remonter jusqu'à tel ou tel utilisateur. Aux yeux de la communauté Internet, l'argument n'est pas absurde et nombreux sont ceux

qui soupçonnent Google de chercher à préserver ses secrets technologiques plutôt que les données personnelles de ses clients. Il n'empêche. Si Google cède, cela créera un dangereux précédent, redoutent les internautes étasuniens, surtout à l'heure où le gouvernement admet qu'il a mis en place un programme d'écoute téléphonique. «La bataille ne fait que commencer», prédit le Californien Lauren Weinstein, cofondateur de People for Internet Responsibility (3).

Le «googleur» condamné

Dans la partie qui s'engage, la sphère privée des internautes est bel et bien en jeu. «Les gens doivent se mettre dans la tête que sur le Web ils sont suivis à la trace. Et que ces informations peuvent tomber dans les mains du gouvernement, que ce soit pour des bonnes raisons ou pour des mauvaises», prévient Lauren Weinstein. La presse US a récemment rapporté le cas d'un homme condamné pour le meurtre de son épouse. Il avait «googlé» les mots «cou» ou «casser». Ayant saisi les ordinateurs du suspect, les enquêteurs n'ont pas eu besoin de s'adresser à Google. On ignore si les moteurs de recherche ont déjà collaboré avec la justice.

En Suisse, si de nombreuses demandes ont été adressées aux fournisseurs d'accès et d'hébergement, Michel Jaccard, avocat spécialisé dans le droit des nouvelles technologies, n'a connaissance d'aucun cas concernant les moteurs de recherche. Dans notre pays, la loi fédérale sur la protection des données «ne devrait en principe pas s'appliquer aux mots-clefs entrés dans un moteur de recherche», juge-t-il. Selon l'avocat, ne sont protégées que les données pouvant «permettre l'identification d'une personne». Or, Google ne peut remonter que jusqu'à l'adresse IP d'un ordinateur. Pour savoir qui se cache derrière l'écran, il faut s'adresser au fournisseur d'accès Internet.

Voilà pour la théorie. En pratique, Google et consorts proposent toute une série de services (messagerie électronique, publicité en ligne, possibilité de recevoir des alertes pour vous prévenir des derniers développements de l'actualité...) où il faut s'inscrire. Google peut donc recouper l'identité d'un usager avec les mots-clefs qu'il croyait soumettre «anonymement» au moteur de recherche.

Tous fichés?

A chaque internaute, un dossier résumant son comportement sur la toile? Le risque est bien réel, estime Stéphane Koch. «On pourrait savoir ce que vous recherchez sur Google, quel livre vous consultez ou achetez sur Amazon (librairie en ligne, ndlr) et ainsi de suite.» Et de continuer: «Il resterait ensuite à définir des profils numériques atypiques ou suspects, comme les personnes qui commandent des ouvrages sur l'anarchie ou l'islamisme.»

Pour l'instant, ces informations sont hors de portée des gouvernements. Pour combien de temps? «Google, Yahoo! ou Microsoft accumulent de plus en plus de données. Avec 'la guerre contre le terrorisme', la pression pour y accéder sera de plus en plus forte», estime Stéphane Koch. «Je vois mal les firmes informatiques résister aux demandes de l'administration Bush, surtout si cette dernière commence à brandir des menaces contre la sécurité nationale», renchérit Michel Jaccard, qui a officié au barreau de New York.

Aux Etats-Unis, le débat sur les données engrangées par les poids lourds de la nouvelle économie ne fait que commencer. Des députés proposent d'interdire leur stockage au-delà d'un certain délai. L'enjeu déborde des frontières du pays. Selon des «traceurs» permettant de suivre les flux de l'Internet, le serveur de www.google.ch est en effet hébergé aux Etats-Unis. Un internaute helvétique pourrait-il s'opposer à la saisie de ses données par la justice étasunienne? «Rien n'est moins sûr», répond Michel Jaccard: «Si vous transmettez des informations à l'étranger, il faut partir du principe qu'elles pourront être utilisées par les autorités du pays. Vous serez ainsi plus prudent.»

Même son de cloche du côté de Berne. «Il faut faire attention à ce qu'on met sur la plate-forme globale qu'est Internet», insiste Kosmas Tsiraktsopoulos, l'un des collaborateurs du préposé fédéral à la protection des données. Le conseil ne vaut pas seulement pour les mots livrés chaque jour à la voracité de Google.

Notes:

(1) www.dicodunet.com

(2) Le «Mercury News», journal de San José, propose tous les documents du litige (www.mercurynews.com/mld/mercurynews/13671572.htm).

(3) Pour lire son blog: <http://lauren.vortex.com>

Concurrents, mais unis dans la censure

Les sirènes du marché chinois avec ses 110 millions d'internautes (1) auront été les plus fortes. Le 25 janvier 2006, Google annonçait le lancement d'un nouveau portail filtré destiné aux Chinois. «Un jour noir pour la liberté d'expression», selon Reporters sans frontières (RSF). L'autocensure est préférable à ne pas fournir d'information du tout, s'est justifié la firme californienne. Ses concurrents Yahoo! et Microsoft ont depuis longtemps cédé aux injonctions des maîtres de Pékin.

En plus de trafiquer son moteur de recherche MSN, l'entreprise de Bill Gates s'est récemment signalée pour avoir fermé le blog d'un dissident chinois. Le journal en ligne de Zhao Zing, connu sous le pseudonyme de Michael Anti, était pourtant hébergé aux Etats-Unis. Yahoo! n'est pas en reste. L'entreprise a fourni aux autorités chinoises le message électronique envoyé par un journaliste précipitant ainsi son arrestation. Dans l'e-mail en question, Shi Tao révélait l'existence d'une directive officielle enjoignant la presse à ne pas couvrir les éventuelles manifestations marquant l'anniversaire de la répression de la Place Tien Anmen. Shi Tao a été condamné à dix ans de prison pour «divulgation de secrets d'Etat» (2). Jeudi, RSF révélait le cas d'un autre dissident condamné sur la base d'informations livrées par Yahoo. Li Zhi a été condamné à huit ans de réclusion en décembre 2003.

Pour compléter le tableau, citons encore Cisco Systems. Sans ses équipements de hautes technologies, la Chine ne serait pas devenue «la championne du monde de la censure sur le Net», fait remarquer RSF.

La preuve par l'image

Avant le 25 janvier, les Chinois pouvaient encore s'informer via Google. Ce n'est plus cas. Une image valant tous les discours, des internautes se sont livrés à une expérience. Ils ont comparé les résultats de recherches effectuées sur www.google.cn et www.google.com. Sur www.google.cn, la place Tien Anmen n'apparaît à l'écran que comme un lieu de visite touristique. Les photos du manifestant barrant la route à une colonne de tanks, symboles de la répression du mouvement étudiant en 1989, sont invisibles.

Mais si l'on change l'orthographe de la célèbre place, les tanks réapparaissent. La muraille chinoise aurait-elle des failles? Julien Pain, spécialiste d'Internet à RSF, tempère: «Le filtrage vise surtout les requêtes faites en chinois. Google se charge d'un premier tri et les autorités passent derrière.»

Pour l'instant, le serveur de google.cn est encore hébergé aux Etats-Unis, mais la firme étasunienne prévoit de l'implanter dans l'Empire du milieu, ce qui promet un contrôle accru sur les informations qui y transiteront.

Fin de l'histoire? C'est sans compter le tollé provoqué outre-Atlantique par la décision de Google. L'entreprise californienne, tout comme Yahoo!, Microsoft et Cisco Systems, ont été invités à venir s'expliquer devant une commission du Congrès à Washington. Mais le 1er février, les quatre multinationales n'étaient pas là pour entendre les élus démocrates comme leur homologues républicains fustiger leur «capitulation» face au régime communiste. Carolyn Bartholomev, présidente de la commission économique et de sécurité sino-étasunienne, a dit craindre que «la Chine change l'Internet, plutôt que l'Internet change la Chine».

Au rapport!

Google et consorts seront à nouveau convoqués mercredi prochain devant une autre commission parlementaire. Des élus menacent de déposer une législation interdisant aux firmes Internet de contribuer à la censure. La mise en garde est apparemment prise au sérieux, puisque Microsoft vient d'adopter un code de conduite concernant les blogs. Désormais, les blogs bloqués sur la demande judiciaire d'un pays resteront accessibles dans le reste du monde. Un premier pas salué par certains défenseurs des libertés, comme l'ancienne Haut commissaire aux droits humains Mary Robinson qui s'est reconvertie dans la surveillance du comportement des multinationales.

Le «filtrage différencié» de Microsoft ne convainc nullement Julien Pain. «Cela ne tient pas la route. Le cyberdissident Michael Anti s'adressait aux Chinois.» RSF propose un tout autre code de conduite. Les moteurs de recherche devraient, par exemple, protéger une liste de mots-clés tels que «démocratie», «droits humains»... L'ONG est d'avis qu'aucune entreprise ne devrait installer un serveur sur le territoire d'un Etat répressif. On en est encore loin. [SPe]

Notes:

(1) Ce nombre place la Chine au deuxième rang mondial derrière les Etats-Unis.

(2) Amnesty International appelle à écrire à Yahoo! pour que l'entreprise use de son influence pour faire libérer le journaliste. (<http://web.amnesty.org/pages/chn-310106-action-eng>)

article

Batailles pour la tête d'affiche

Simon Petite

Jusqu'où aller pour se retrouver en tête des résultats affichés par Google? Pour avoir franchi la ligne jaune, BMW s'est fait méchamment taper sur les doigts. La semaine dernière, il était impossible d'accéder à www.bmw.de via le plus populaire des moteurs de recherche.

La disgrâce aura été de très courte durée. Mardi, Matt Cutts, l'ingénieur de Google chargé de traquer les sites aux techniques illicites, annonçait sur son blog (1) la réintroduction du site de BMW.

Le constructeur automobile a en effet éliminé les pages qui induisaient le moteur de recherche en erreur. Invisibles aux internautes, les pages incriminées contenaient des centaines de fois «véhicules d'occasion» ou «voitures neuves», de sorte que les personnes tapant ces mots-clés étaient dirigés sur le site de BMW sans trouver ce qu'elles recherchaient. Google interdit explicitement cette pratique dite de «masquage».

Stéphane Perino, fondateur d'Agence virtuelle SA, la compare à de la «contrefaçon». Ceux qui s'y prêtent «polluent les bases de données, font perdre du temps et de l'énergie aux internautes et minent la crédibilité des moteurs de recherche». Basée à Genève, Agence virtuelle SA aide des marques comme Swiss Tourism, Pictet ou Serono à se positionner sur le Net grâce à des méthodes «naturelles et éthiques».

Autant dire que M. Perino applaudit des deux mains le coup de balai de Google. Que pense-t-il de la rapide réintégration de BMW? «L'histoire a fait le tour du monde et BMW se serait bien passer de cette publicité. Aujourd'hui, ils se savent encore surveillés, ils n'ont pas intérêt à se faire pincer une seconde fois.»

Sur le blog du nettoyeur de Google, les avis sont plus partagés. Beaucoup dénoncent une politique des deux poids deux mesures, alors que des sites attendent depuis des mois d'être réintégrés dans le répertoire de Google. Matt Cutts se contente de répondre que BMW a bel et bien déposé une demande de réintégration. Pour le reste, on n'en saura pas plus.

La société californienne est beaucoup plus démunie contre le «Google Bombing». Lorsqu'on tape «miserable failure» (pauvre loser) sur google.com, on est toujours renvoyé vers le site... de la Maison blanche. Nicolas Sarkozy est, lui, encore associé au film Iznogoud, celui qui rêve de devenir «calife à la place du calife». Voilà pour les deux exemples les plus célèbres de ce sport national d'Internet. Il consiste à associer une expression donnée avec le site visé. Si beaucoup d'internautes en font de même, le lien remonte dans les résultats de Google, pouvant même figurer en tête de page.

Note : (1) www.mattcutts.com/blog

Quotidien suisse d'information et d'opinion édité à Genève.
Le Courrier n'a pas de capital, mais il a une richesse: son lectorat. Abonnez-vous
site développé par *programmers.ch*